

CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT DE FRANCE TERRE ANNUEL

Cahier des charges à respecter pour
organiser le Championnat de France
de Canicross, CaniVTT et Canipedicycle

Descriptif du dossier de candidature

Sommaire

| | |
|---|---|
| PRÉAMBULE..... | 1 |
| 1. Objet..... | 2 |
| 2. Dépôt de candidature | 2 |
| 2.1 Acte de candidature | 2 |
| 2.2 Dépôt du dossier complet..... | 2 |
| 3. Construction du dossier et attribution..... | 2 |
| 4. Contingences techniques | 3 |
| 4.1 Technicité du parcours..... | 3 |
| 4.2 Points d'eau..... | 4 |
| 4.3 Aire de départ et arrivée (plan à titre indicatif)..... | 4 |
| 4.4 Sas d'arrivée | 5 |
| 4.5 Suggestion de chronologie des épreuves..... | 5 |
| 4.6 Distances | 5 |
| 4.7 Chronométrage | 6 |
| 5. Relations avec la FFSLC..... | 6 |
| 6. Les bénévoles | 6 |
| 7. Inscriptions et participation | 7 |
| 7.1 Inscriptions..... | 7 |
| 7.2 Liste des départs..... | 7 |
| 7.3 Timing..... | 7 |
| 8. Examen clinique vétérinaire..... | 8 |
| 9. Contrôle matériel | 8 |
| 10. Titres de champion de France | 8 |
| 11. Récompenses | 8 |

PRÉAMBULE

Le présent cahier des charges est là pour vous permettre de mieux appréhender le bon déroulement du Championnat de France Terre.

Avant toute chose, voici quelques précisions :

- Le Championnat de France Terre est la course annuelle de la Fédération, de ce fait c'est la FFSLC l'organisatrice de celui-ci et pour cela elle a besoin d'un club ou association partenaire.
- Ce partenariat est indissociable de l'organisation. La FFSLC existe grâce aux clubs, qui sont au cœur des territoires de la France. Ils ont la connaissance du dit-territoire et possèdent un réseau de bénévoles. En contrepartie, la Fédération s'engage à apporter une aide sur le plan financier et technique.
- L'organisation du Championnat de France Terre nécessite d'avoir une expérience significative dans l'organisation d'une compétition sur deux jours (un week-end).
- Tout au long des chapitres, vous serez guidés sur ce partenariat pour que chacun y trouve sa place et que tout se passe dans les meilleures conditions.

1. Objet

Le présent cahier des charges est établi dans le but d'aider les organisateurs à mettre sur pied le Championnat de France Terre dans les meilleures conditions.

La date limite pour l'organisation du Championnat de France Terre est fixée au premier weekend de mars.

2. Dépôt de candidature

2.1 Acte de candidature

Au plus tard le 31 janvier de la saison en cours.

2.2 Dépôt du dossier complet

Au plus tard 3 semaines avant le Championnat de France Terre de la saison en cours.

L'annonce du dossier retenu sera révélée lors du Championnat de France Terre de la saison en cours.

Transmettre par courriel à :

contact.fslc@gmail.com

3. Construction du dossier et attribution

Le dossier de candidature doit contenir :

- Le lieu de la manifestation
- La date choisie en concertation avec la FFSLC
- Les catégories proposées conformément au règlement FFSLC
- Le tarif des inscriptions
- Les horaires de départ (provisoires à affiner avec la FFSLC)
- La capacité d'accueil
- Le comité d'organisation, les éventuels sponsors et structures locales qui se joignent à l'organisation :
 - Une équipe de juges sera nommée par la commission juges de la Fédération en accord avec le Comité Directeur.
 - Le club organisateur devra prendre contact avec l'équipe vétérinaire de la Fédération pour l'organisation des contrôles vétérinaires.
 - Les partenaires et sponsors de l'événement devront être validés par la commission partenariats de la Fédération.
- Le programme de la manifestation

- Le type d'épreuve et de départ selon les manches :
 - Canicross Benjamins : départ individuel CLM
 - Canicross Minimes : départ individuel CLM
 - Canicross Cadets : départ individuel CLM (ou 5 maximum).
 - Canicross Adultes et juniors samedi : départ CLM ou par vague (5 personnes maximum)
 - Canicross Adultes et juniors dimanche : départ CLM ou par vague (5 personnes maximum)
 - CaniVTT : départ toujours CLM
 - Canipedicycle : départ toujours CLM
- Le plan des parcours avec leur longueur, le dénivelé
- Le descriptif du site avec les capacités d'accueil :
 - Parking (nombre de places voitures et camping-car)
 - Hébergement (hôtel, camping...)
 - Sanitaires
 - Restauration si prévue par le club partenaire ([la petite restauration](#) et [organiser une buvette temporaire](#))
 - Le dossier complet avec un chapitre par sujet, des photos ainsi que des plans du parcours est à envoyer à : contact.fslc@gmail.com

La commission fédérale en charge de ce dossier pourra juger utile de se déplacer sur place afin de rencontrer le club partenaire et de voir le site.

Le club partenaire doit avoir fait preuve de sa puissance organisationnelle en ayant mis en place au moins une fois une course avec une bonne qualité d'organisation.

4. Contingences techniques

Elles doivent répondre aux contingences générales édictées par la FFSLC. Le règlement de course ainsi que les différents textes techniques sont applicables dans leur dernière version ([règlements course FFSLC](#)).

Elles doivent également répondre aux exigences suivantes :

4.1 Technicité du parcours

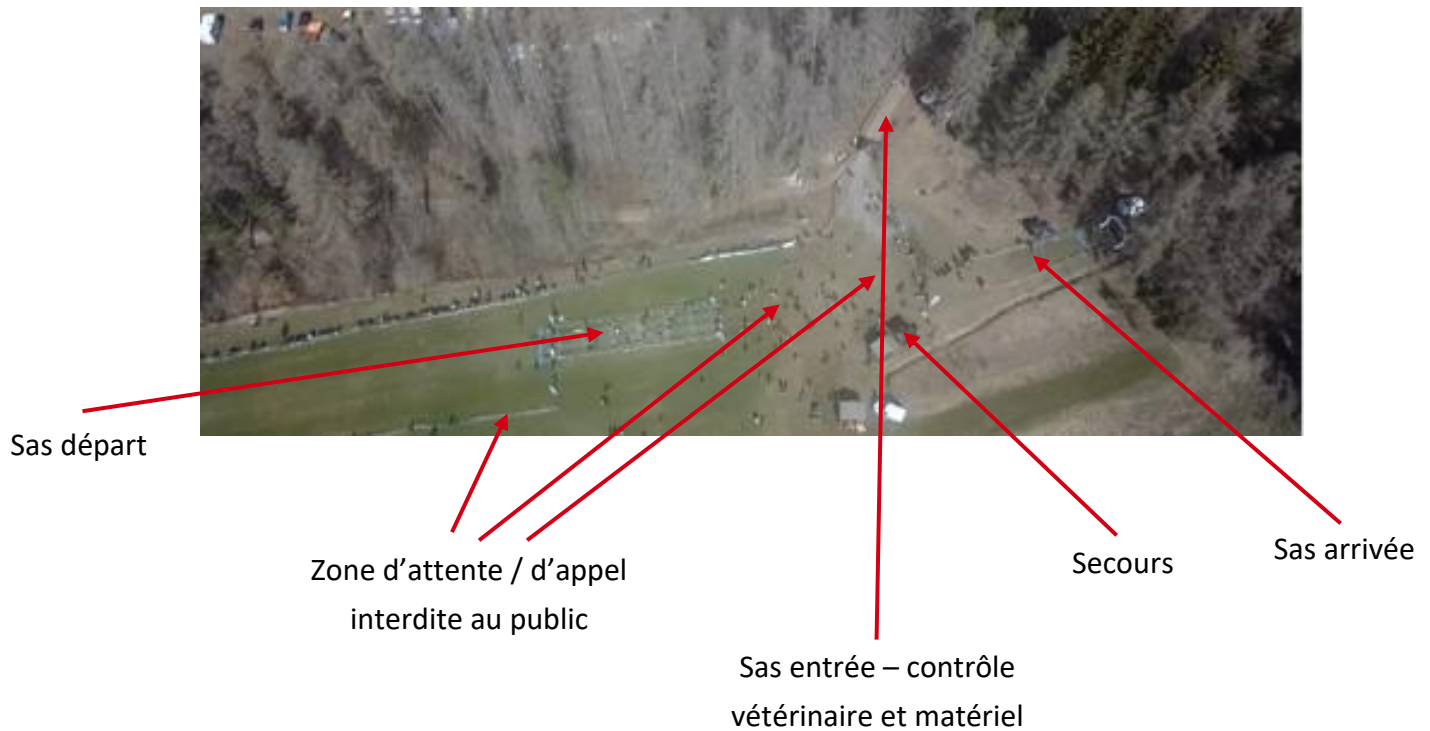
Le parcours doit être varié. Le revêtement de style concassé, ballast... est à exclure. Les portions sur macadam ne doivent pas excéder 10 % du parcours et sont à proscrire sur l'aire de départ.

4.2 Points d'eau

Quelle que soient les conditions météorologiques, des points d'eau doivent être disposés au départ et à l'arrivée en nombre suffisant et accessible au remplissage.

Prévoir un point d'eau sur le parcours tous les 2 kms. Les différents points d'eau doivent être suffisamment volumineux (minimum 100 L d'eau).

4.3 Aire de départ et arrivée (plan à titre indicatif)



4.4 Sas d'arrivée

Le sas d'arrivée doit être suffisamment long (sans gêne) pour que le concurrent puisse s'arrêter plus loin que la ligne de chronométrage.

4.5 Suggestion de chronologie des épreuves

Samedi :

1. Canipedicycle
2. CaniVTT
3. Canicross Adultes et Juniors
4. Canicross Benjamins, Minimes et Cadets

Dimanche :

1. Canipedicycle
2. CaniVTT
3. Canicross Adultes et Juniors
4. Canicross Benjamins, Minimes et Cadets

La 1^{ère} course enfant doit être programmée $\frac{3}{4}$ d'heures après l'arrivée du dernier canicrosser junior ou adulte.

Il est souhaitable (mais non obligatoire) de prévoir un relais.

Les horaires seront définis en fonction de la saison et à titre indicatif, ils pourront être modulés en fonction des évènements climatiques et du nombre de concurrents.

4.6 Distances

| | CANICROSS | CANIVTT | CANIPEDICYCLE |
|----------|--|---------|---------------|
| Samedi | Entre 4 500 et 6 000 mètres (distances modulables) | | |
| Dimanche | Entre 4 500 et 6 000 mètres (distances modulables) | | |

Concernant les distances enfants, se reporter au règlement course de la Fédération ([règlements course FFSLC](#)).

Les distances pourront être revues en fonction de la difficulté technique du parcours. Seules les personnes responsables du dossier (ou leur délégué) pourront prendre la décision.

4.7 Chronométrage

Le chronométrage se fera par puce électronique. Celle-ci sera attachée au chien.

Le chronométrage sera à la charge de la FFSLC (financier et technique).

La Fédération proposera le chronométreur officiel ou le club partenaire demandera l'accord de la Fédération s'il veut proposer un chronométreur de son choix.

Tout cela se fera en concertation avec la Fédération et le club partenaire.

5. Relations avec la FFSLC

Le club partenaire et la Fédération doivent travailler en coopération sur l'élaboration de cette épreuve. La commission du Championnat de France Terre sera en étroite collaboration avec le club partenaire : réunions zoom régulières, etc.

La page « Facebook » concernant le Championnat sera ouverte par la FFSLC, le club partenaire y mettra toutes les informations concernant la logistique et toutes les informations concernant la course proprement dite (le parcours, les horaires...).

Le nom de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins doit apparaître sur tous les documents de course, communiqués de presse, etc.

Des emplacements publicitaires lui seront réservés gratuitement dans les aires de course et documents de course.

La Fédération peut proposer des partenaires privés lors de cette manifestation et possède un droit de regard sur ceux du club partenaire.

6. Les bénévoles

L'organisateur devra prendre en charge les boissons journalières ainsi que les repas des juges et des vétérinaires pour le samedi midi et le dimanche midi.

Un barnum sera dédié à l'équipe vétérinaire et un autre sera dédié à l'équipe des juges de course.

7. Inscriptions et participation

7.1 Inscriptions

Les inscriptions se feront par internet, sur la plateforme FFSLC : <https://courses.ffslc.fr/map>. Elles seront ouvertes exclusivement, aux licenciés FFSLC à la suite des résultats obtenus aux Championnats Régionaux : [cahier des charges Championnats Régionaux](#)

Le délai d'inscription est fixé au plus tôt ou le plus tard possible en fonction de la DDCSPP de chaque département. Vérifiez avec votre Direction des Services Vétérinaires si une liste doit être déposée au préalable.

Les inscriptions seront limitées à 540 participants et sont sous la seule responsabilité de la commission « sélection » de la FFSLC.

7.2 Liste des départs

Samedi :

- CaniVTT et Canipedicycle suivant une liste en fonction des résultats de la saison sportive en cours pour au minimum les 30 premiers de chaque discipline.
- Canicross adulte suivant une liste en fonction des résultats de la saison sportive en cours pour au minimum les 40 premiers.

Dimanche : Départ en fonction du classement de la veille

Les ordres de départ sont établis selon le niveau de performance le plus objectif possible. Les listes de départs seront établies sous la responsabilité de la commission « sélection » de la FFSLC.

7.3 Timing

- J-10 : fin des inscriptions.
- J-7 : transmission de la liste des inscrits à la Direction Technique Fédérale pour que cette dernière définisse les ordres de départ.
- J-6 : envoi de la liste des départs au juge principal.
- J-4 : mise en ligne des listes des inscrits et des horaires de départ.
- J0 : Retrait des dossards

8. Examen clinique vétérinaire

Les vétérinaires officiants sur le Championnat de France Terre seront recrutés par la commission vétérinaire de la Fédération.

L'examen clinique vétérinaire est obligatoire pour les chiens participants aux épreuves du Championnat de France Terre.

Un contrôle des puces d'identification ou du tatouage sera mis en place par le club organisateur.

9. Contrôle matériel

Le juge arbitre de course se réserve le droit d'effectuer un contrôle aléatoire sur le matériel des concurrents et leur chien. Il peut procéder à ce contrôle au départ ou à l'arrivée des épreuves. Un deuxième contrôle vétérinaire peut être effectué après une 1^{ère} épreuve.

10. Titres de champion de France

Les titres sont décernés aux licenciés de la Fédération répondant aux critères conformément au règlement de course en vigueur.

Les résultats pourront être affichés après vérification par le juge de course principal et un membre du Comité Directeur de la FFSLC : [Règlement course FFSLC article 9.1](#)

11. Récompenses

La dotation en récompenses sera proposée par le club partenaire à la FFSLC.

Elle récompensera au minimum les 3 premiers de chaque catégorie.

Rappel pour les pedicycles, il n'y a que 2 catégories, junior et adulte, homme et femme.

Un lot souvenir sera prévu pour chaque participant.

La Fédération Française des Sports et Loisirs Canins participe à la charge que représente la réalisation des trophées. Elle se charge également de l'édition des diplômes.